

**Procès-verbal de la réunion du conseil municipal
Du 7 Mai 2021**

Le vendredi 7 Mai 2021, Le Conseil Municipal de Fouilloy, convoqué le 30/04/2021, pour traiter l'ordre du jour ci-dessous, s'est réuni dans la salle des fêtes, sous la présidence de Mr Yves DUCROCQ, Maire de Fouilloy.

Étaient présents : Mesdames CAPON Martine, NOIRET Isabelle, LEGRAND Isabelle, DEFRUIT Claudie, DESCOUTURES Sonia, LECOCQ Catherine, Me DEVAUX Katia Me CAPLAIN Jessica
Messieurs DUCROCQ Yves, BAILLET Ludovic, PICARD Sylvestre, RONDOT Serge, SAGEZ Yves, SMERDA Stéphane, GRIMAL Dominique, DETRE François-Xavier, M. BOCQUET Philippe
RICARD Rémi

Était excusée : Me SAUVAL Christèle donne pouvoir à Me NOIRET Isabelle

Mr Yves DUCROCQ ouvre la séance le Vendredi 7 Mai 2021 à 19h00

M. le Maire demande au Conseil l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Délibération Demande de fonds concours signalisation

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité

Ordre du jour abordé :

Approbation du Procès-verbal du dernier conseil municipal 09/04/2021	1
Nomination d'un secrétaire de séance :	2
- Délibération charte de fonctionnement du service mutualisé de messagerie collaborative	2
- Délibération suppression RIFSEEP pour congés maladie professionnelle	2
- Délibération attribution du RIFSEEP aux contrats de droit public	3
- Délibération contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité	3
- Délibération contrat à durée déterminée remplacement d'un agent titulaire ou contractuel indisponible	3
- Délibération paiement d'heures complémentaires aux agents titulaires et non titulaires	4
- Délibération vote d'un nouveau conseiller délégué	4
- Délibération subventions Associations	4
- Délibération convention avec le CDG pour assurer la fonction d'Inspection en matière Santé et Sécurité	5
- Questions diverses	6

Approbation du Procès-verbal du dernier conseil municipal du 09/04/2021 :

Me DEFRUIT signale que ce procès-verbal est un peu trop succinct.

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

**Nomination d'un secrétaire de séance :**

Proposition de M. BOCQUET Philippe comme secrétaire de séance.

Résultat du vote à main levée :

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité.

Le secrétaire pour cette séance est M. BOCQUET Philippe

1. Délibération Charte de fonctionnement du service mutualisé de messagerie collaborative :

M. le Maire donne la parole à M. PICARD qui présente la charte de fonctionnement approuvée par le comité syndical de somme numérique, en date du 16 Janvier 2012 et rendue exécutoire le 19 Janvier 2012. Cette charte a pour objet de constater l'existence du nouveau service mis à disposition de ses membres et de leurs composants par le syndicat Mixte Somme Numérique, dénommé « messagerie collaborative » et d'énoncer les conditions à remplir pour en bénéficier.

Le contenu du service, la procédure d'adhésion et les conditions financières sont réunis pour que la commune puisse y adhérer.

7 ou 8 comptes de messagerie seront créés pour la commune, le tarif membre est de 20€/an par messagerie créée sur Zimbra (environ 160€ au total/an).

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir y adhérer et de lui donner l'autorisation de signer cette charte.

Résultat du vote à main levée :

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité

2. Délibération suppression RIFSEEP pour congés maladie professionnelle :

M. le Maire donne la parole à M. PICARD qui demande la suppression du RIFSEEP à compter du 07/05/2021 en cas d'absence pour maladie professionnelle.

M. le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir adopter cette suppression

Résultat du vote à main levée :

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité

**3 - Délibération contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité :**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux demandes de la trésorerie d'Albert et du Centre de Gestion, il est nécessaire de procéder à la mise à jour de certains contrats de droit public qui ne sont plus légaux.

Le modèle de contrat qui doit être utilisé est le CDD article L 3 I,1 du Centre De Gestion.

Considérant l'accroissement temporaire d'activité dans certains services et par cycle par rapport à l'activité normale de l'administration ou les tâches précisément définies et non durables, s'ajoutant temporairement à une activité permanente.

La durée maximale d'un contrat pour accroissement temporaire d'activité est de 12 mois pendant une même période de 18 mois. Chaque agent ayant recourt à ce contrat recevra une rémunération mensuelle sur la base de l'indice brut et indice majoré au premier niveau du cadre d'emploi.

La rémunération du cocontractant est versée au prorata de la durée effective du contrat et du temps de travail.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir adopter cette délibération.

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité

4 - Délibération contrat à durée déterminée pour remplacement d'un agent titulaire ou contractuel indisponible :

M. le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux demandes de la trésorerie d'Albert et du Centre de Gestion, il est nécessaire de procéder à la mise à jour de certains contrats de droit public.

Considérant que pour le bon fonctionnement de l'administration et selon les services, le remplacement d'un agent titulaire ou contractuel indisponible sur une durée déterminée est nécessaire.

Il recevra une rémunération mensuelle sur la base de l'indice brut et indice majoré au premier niveau du cadre d'emploi. La rémunération du cocontractant est versée au prorata de la durée effective du contrat et du temps de travail.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir adopter cette délibération.

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité

5 - Délibération attribution RIFSEEP aux contrats de droit public :

M. Le Maire donne la parole à M. PICARD qui demande au Conseil Municipal d'ajouter à la liste des bénéficiaires du RIFSEEP en contrat de droit public, les agents remplaçants pour indisponibilité ou pour surcroît d'activité.

Cela correspond aux 2 types de contrats délibérés aux points précédents

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité

14, rue Jules Lardièrre - B.P. 7 - 80800 FOUILLOY

☎ : 03.22.48.12.19

courriel : mairie.fouilloy@gmail.com

**6 – Délibération paiement d'heures complémentaires aux agents titulaires et non titulaires à temps non complet :**

M. le Maire donne la parole à M. PICARD, qui explique que dans certaines situations des heures complémentaires peuvent être amenées à être rémunérées, pour les agents titulaires ou non titulaires des contrats et des PEC à temps non complet.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

M.DETRE demande s'il serait envisageable d'annualiser tous les services.

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité

7 – Délibération vote d'un nouveau conseiller délégué :

M. le Maire informe le Conseil Municipal, suite à la démission de Me SAUVAL Christèle, qu'il est nécessaire de nommer un nouveau conseiller délégué.

Il propose M. SAGEZ Yves en tant que Conseiller délégué (travaux) et demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver ce choix.

M.SAGEZ sort de la salle au moment du vote.

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 4 Me LEGRAND, Mrs DETRE, SMERDA, GRIMAL

Adopté à la majorité

8 – Délibération subventions Associations :

M. le Maire donne la parole à Me NOIRET Isabelle

Suite aux premières demandes reçues des associations, sollicitant une subvention de la commune pour 2021, nous proposons les subventions suivantes :

- Le Cyclo Club du val de Somme : 500€
- Les Cheveux blancs : 300€
- De la Somme à belle Fontaine : 50€
- ACPG-CATM (Anciens combattants) : 300€
- La Boule Picarde : 300€
- Le Souvenir Français : 100€
- FOUILL' LOISIRS ne demande pas de subvention pour 2021 (mail du 23/04/2021)
- L'USEP (union sportive des élèves en primaire) ne demande pas de subvention pour 2021 (mail du 04/05/2021).

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir voter l'attribution de ces montants.

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité

**9- Délibération convention avec le Centre De Gestion pour assurer la fonction d'Inspection en matière Santé et Sécurité :**

M. le Maire donne la parole à M. BAILLET qui présente la demande du Centre de Gestion.
Nous sommes en effet dans l'obligation de nommer un agent chargé de la fonction d'inspection en matière de santé et sécurité.

Cette mission consiste à contrôler les conditions d'application de la réglementation Santé/Sécurité applicable au sein de la collectivité dont le document unique.

De proposer toute mesure en matière d'hygiène et sécurité au travail ainsi que la prévention des risques professionnels. Cet agent peut être mis à disposition par le Centre de Gestion par le biais d'une convention signée au préalable. Le coût de fonctionnement de cette mission en tant que commune affiliée, sera imputée à la cotisation additionnelle du CDG.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir adhérer à cette convention.

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité

10 -Délibération pour fonds de concours signalisation :

M. le Maire donne la parole à M. RONDOT qui informe le conseil que pour tout projet d'acquisition de panneaux de signalisation, la commune est éligible à un fonds de concours de la Communauté de Communes du Val de Somme. Celle-ci participe à hauteur de 50% du montant total des travaux dans la limite de 5.000€.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir voter cette demande de fonds de concours.

M. SMERDA intervient concernant la Rue Paul Domisse, sur le fait qu'il manque des panneaux « zone 30 ». M. RONDOT répond que certains panneaux sont à renouveler et que des potelets aux passages piétons sont prévus. Un point sur la signalisation « Zone 30 » sera refait.

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité

11 – Questions diverses :

Me DEFRUIT :

- Fait remarquer qu'un arrêté pour interdire les chiens dans le parc avait déjà été pris. Le problème des déjections canines est récurrent en raison des incivilités des gens qui ne les ramassent pas. Il est rappelé que des sacs prévus à cet effet sont toujours à disposition en Mairie et Monsieur le Maire précise qu'un certain nombre de poubelles va être mis en place dans le parc.
- L'article du Courrier Picard concernant la « taxe d'habitation » laisse porter à confusion. La taxe d'habitation a bien été supprimée, mais c'est l'Etat qui compense par le versement d'une recette aux collectivités.



Arrondissement d'Amiens

Canton de Corbie

MAIRIE DE FOUILLOY

- Où en est le dossier de l'impasse des Roseaux ? Il serait bien de relancer ce dossier afin que la commune puisse prendre en charge la mise aux normes de cette impasse. Monsieur le Maire précise qu'il a repris contact avec le Notaire.
- Est-ce que le projet TESSON Rue de Cachy sera réalisé et quand ? Monsieur Le Maire répond que suite aux conseils du Cabinet TESSON, il est préférable de patienter encore un peu, car si le projet du contournement se confirme la Rue de Cachy sera moins fréquentée, et les travaux et aménagements à réaliser seront alors différents.

Me LEGRAND :

- Des chiens de catégorie « chien méchant » continuent à être promenés en laisse dans le parc et le long du canal, sans être muselés alors que c'est obligatoire. M. le Maire précise qu'il est déjà intervenu à ce sujet.
- Les trottoirs sont des « crottoirs !! » problème de civisme récurrent concernant les déchets canins. Il faudrait verbaliser et faire un rappel dans le flash info. M. le Maire précise que des poubelles supplémentaires vont également être installées dans la commune.
- Il manque des lampadaires dans la Rue Gambetta. M.BAILLET répond qu'une étude est en cours avec la FDE pour l'éclairage public de cette rue.
- Pouvons-nous avoir une information sur le Club de Foot ? Après avoir reçu les futurs responsables, il leur a été conseillé de réaliser les démarches pour créer leur Club et de reprendre contact avec la municipalité.
- Madame LEGRAND précise qu'elle sera présente lors de la réunion de la commission de contrôle de la liste électorale.

M. SMERDA et M. DETRE échangent avec M. BAILLET sur les problèmes d'eaux pluviales et la chicane prévue, concernant les Rues Aristide Briand et de Cachy. M. DUBUS de la Communauté de Communes a lancé une étude pour le bon écoulement des eaux dans ce carrefour. Des travaux d'aménagement sur le bas de la place de la République débiteront mi-Juillet. L'abribus sera réaménagé avec un accès PMR (Personne à Mobilité Réduite).

Séance levée à 20h25

Le Maire, Yves DUCROCQ

